

Règles du Mouvement



FSU
SNUipp47

Qui participe ?



PARTICIPANT-ES OBLIGATOIRES:

- PES
- Affectation provisoire
- Fermeture de poste
- Entrant-es dans le 47
- Affectation provisoire en cours d'année

**30 VŒUX
+
5 VŒUX MOB obligatoires**



PARTICIPANT-ES VOLONTAIRES:

Chaque enseignant-e titulaire de son poste peut demander sa mobilité pour obtenir un autre poste.

de 1 à 35 VŒUX maximum



Les vœux :

 UN VŒU PRÉCIS = un poste dans une école précise :

69070 - 0470897V - AGEN 1 - AGEN
ECOLE ÉLEM CARNOT - ECEL

 UN VŒU GROUPE = un type de poste dans une zone géographique
4 catégories de poste, 12 zones :

ECEL - G0000
AIGUILLON - TONNEINS

 UN VŒU MOB = une famille de poste dans une zone infra-
départementale - 7 types de postes, 5 zones :

REMPLAÇANT
SAINTE-LIVRADE



Les vœux précis :

 Parution d'un COEE des postes vacants et susceptibles d'être vacants le jour d'ouverture du mouvement : 2 avril 2024

Mouvement départemental 2022		Postes vacants et susceptibles d'être vacants						01/04/2022		
Numéro du poste	Circonscription	Commune	Établissement	Nature	Spécialité	Nombre de classes	Nombre supports total	Dont nombre supports inaccessibles	Dont nombre supports vacants	Commentaire
69625	0470056F - MARMANDE	ANTAGNAC	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE (0470564H)	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	1	1	0	0	
69626	0470056F - MARMANDE	ARGENTON	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0470566K)	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	1	1	0	0	
69004	0471028M - AGEN 3	ASTAFFORT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0470151J)	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	7	1	0	0	
69005	0471028M - AGEN 3	ASTAFFORT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0470151J)	ECEL - Enseignant classe élémentaire	G0000 - Sans spécialité		3	0	0	
69006	0471028M - AGEN 3	ASTAFFORT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0470151J)	ECMA - Enseignant classe préélémentaire	G0000 - Sans spécialité		3	0	0	
69007	0471028M - AGEN 3	ASTAFFORT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0470151J)	TS - Titulaire de secteur	G0000 - Sans spécialité		1	0	1	



MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2022		01/04/2022	
Liste des postes vacants			
COMMUNE : école ou circonscription	POSTE	Circonscription	OBSERVATIONS
AGEN 1 (circonscription)	TD	Agen 1	
AGEN EEPU Edouard Herriot	ECEL	Agen 1	
AGEN EEPU Elisée Reclus	ULEC G0716	Agen 2 Ecole inclusive	
AGEN EEPU Sembel	TS	Agen 1	

Il sera possible lors de la saisie des vœux de procéder à une recherche en procédant à la saisie guidée.

Les vœux groupes :

Hors mobilité obligatoire

4 CATÉGORIES



- ECEL : adjoint·e classe élémentaire
- ECMA : Adjoint·e classe maternelle
- TR : Titulaire Remplaçant·e
- TS : Titulaire de secteur école

**12 ZONES
GÉOGRAPHIQUES :**

→ 47 VŒUX GROUPES



- Agen/Lamontjoie/Puymirol: 36 communes - 72 écoles
- Aiguillon/Tonneins: 21 communes - 31 écoles
- Casteljaloux/Houeillès: 17 communes - 20 écoles
- Castillonnes/Montflanquin : 14 communes - 18 écoles
- Duras/Miramont : 21 communes - 21 écoles
- Villeneuvois : 5 communes - 23 écoles
- Fumel/Tournon : 20 communes - 25 écoles
- Marmande-Ouest : 18 communes - 20 écoles
- Marmande Sud-Est 8 communes - 20 écoles
- Nérac/Mezin : 13 communes - 16 écoles
- Peine/Laroque/Beauville : 16 communes - 17 écoles
- Tonneins-Est/Ste Livrade 17 communes - 22 écoles

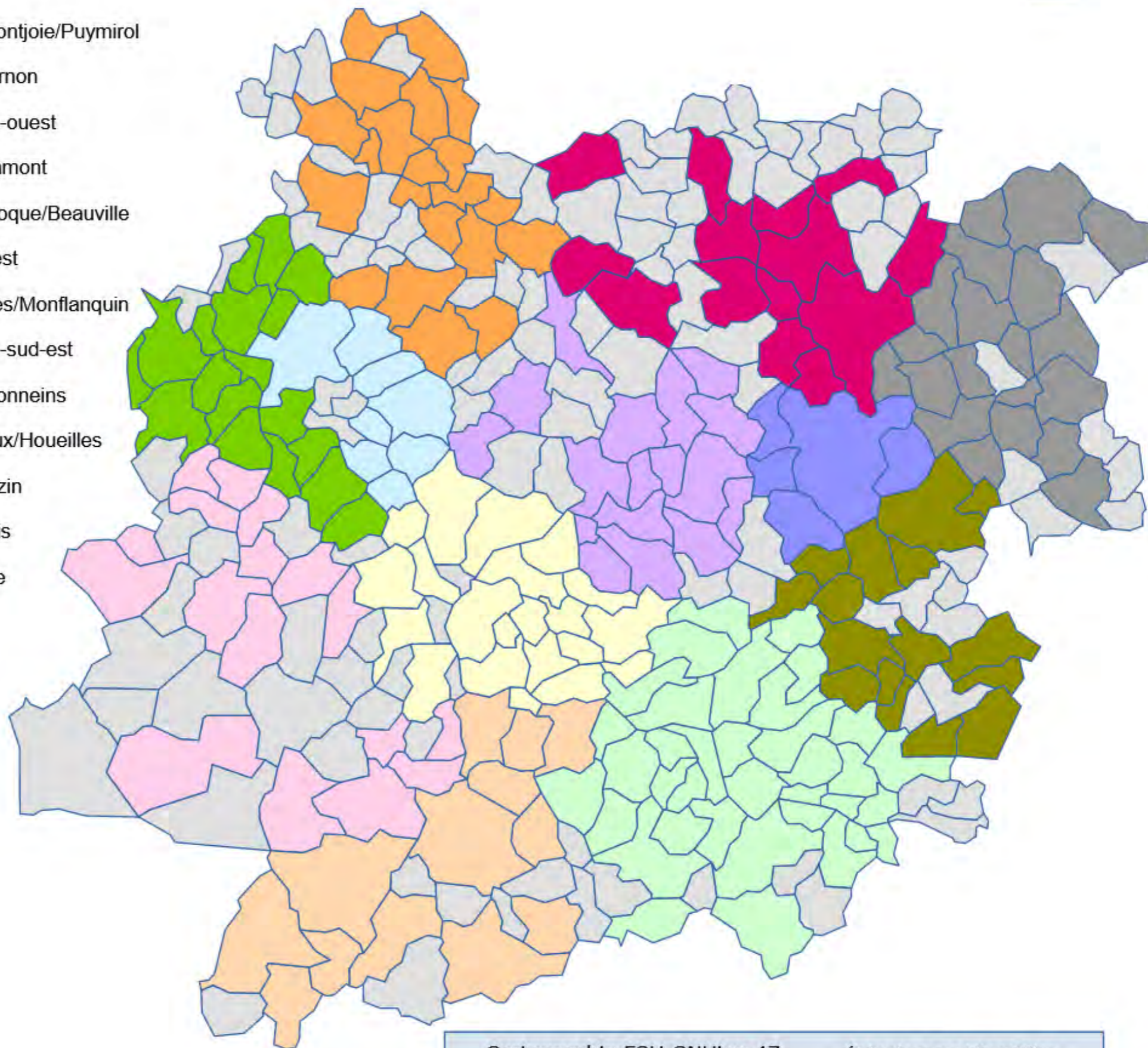
Chaque participant·e au mouvement peut demander un vœux HORS MOB.



Possibilité de changer l'ordre du classement à l'intérieur du vœu groupe.



- Agen/Lamontjoie/Puymirol
- Fumel/Tourmon
- Marmande-ouest
- Duras/Miramont
- Penne/Laroque/Beauville
- Tonneins-est
- Castillonnès/Monflanquin
- Marmande-sud-est
- Aiguillon/Tonneins
- Casteljaloux/Houeilles
- Nérac/Mézin
- Villeneuvois
- pas d'école



Carte des zones géographiques

Cartographie FSU-SNUipp 47.

Élaborée avec **LibreOffice**

Interactive sur notre site

<https://47.snuipp.fr/Noeux-groupe-hors-MOB>

Les vœux MOB :

MOB

7 FAMILLES DE POSTES :

5 ZONES :

—> 34 VŒUX GROUPES



- Direction 2 à 5 classes
- Direction 6 à 8 classes
- Remplacement
- Enseignant-es élémentaires
- Enseignant-es maternelles
- Titulaires secteurs et départementaux
- École inclusive



- Agen :
42 communes - 78 écoles
- Marmande :
59 communes - 73 écoles
- Nérac :
43 communes - 59 écoles
- Sainte Livrade :
39 communes - 49 écoles
- Villeneuve :
23 communes - 46 écoles

Chaque participant·e au mouvement peut demander un ou plusieurs vœux HORS MOB.



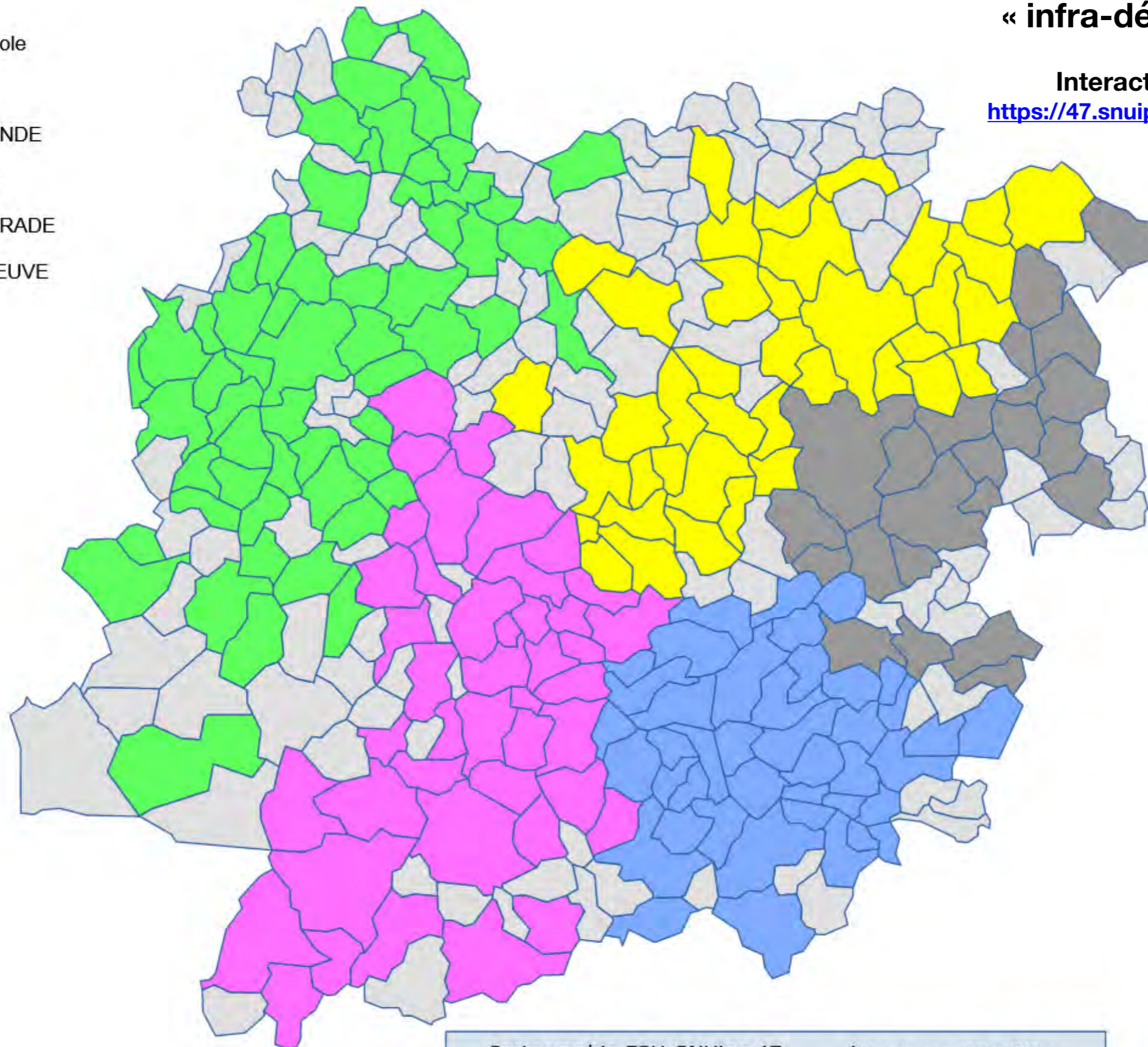
Possibilité de changer l'ordre du classement à l'intérieur du vœu groupe.

Carte des zones « infra-départementales »

Interactive sur notre site

<https://47.snuipp.fr/Voeux-groupe-MOB>

-  pas d'école
-  AGEN
-  MARMANDE
-  NERAC
-  STE LIVRADE
-  VILLENEUVE



Cartographie FSU-SNUipp 47.

Élaborée avec *LibreOffice*

RÉUNIONS
D'INFO
SYNDICALE



FSU
SNUipp47

Le barème :



Le barème est un total de points qui permet de classer les candidat·es au mouvement afin de les départager pour l'obtention d'un poste.

C'est l'IA-DASEN qui décide des affectations; c'est pourquoi le vademecum indique que le barème départemental constitue un élément indicatif dans la prise de décision du mouvement.



De plus en plus de postes ne sont pas proposés au mouvement : ce sont des postes "à profil", attribués sans aucune transparence, par l'IA-Dasen après appel à candidatures.



Bonification	Points	Conditions
Ancienneté de fonction	5 pts pour l'année en cours + 5 pts par an 5/12 pt par mois	Uniquement l'ancienneté dans l'Education Nationale (AEN), calculée au 1er septembre 2023
Rapprochement de conjoints pour des raisons professionnelles.	30 pts 1er année de séparation 40 pts (30 + forfait 10 pts) à partir de la 2eme année de séparation	50km avec la commune d'exercice professionnel du/de la conjoint-e. <i>Valable sur uniquement sur les vœux précis de la commune d'exercice ou commune limitrophe si pas d'école dans la commune d'exercice. La bonification s'étend aux vœux suivants s'ils se situent toujours sur la commune.</i>
Autorité parentale conjointe	30 pts + forfait 10 pts à partir de la 2eme année	Rapprochement de la personne exerçant l'autorité conjointe sur mineur : mêmes conditions que pour rapprochement de conjoint.
Parent isolé	4 points	Uniquement sur les vœux « améliorant les conditions de vie de l'enfant ».
Enfant à charge	1 pt par enfant	Enfant mineur au 1er septembre 2024. Maximum 4 points.
Handicap BOE Bénéficiaire obligation d'emploi	50 pts	Justifier de la BOE jusqu'au 16 avril 2024 .
Handicap RQTH	250 pts	Sur les postes améliorant les conditions de vie. Après constitution d'un dossier auprès du médecin de prévention. Demandes de majoration en cours de traitement
Exercice en Education Prioritaire	10 pts pour au moins 3 ans Forfait 40 pts à partir de 5 ans	École en REP, ou classe unique rurale isolée école à contraintes particulières : Service continu.
Exercice en zone à besoin		
Vœu préférentiel	5 pts par an	Uniquement sur le 1 ^{er} vœu précis (école) Maximum 15 points.
Mesure de carte scolaire	PRIORITÉ ABSOLUE OU 250 pts	Sur des vœux même école, même commune ou communes limitrophes Sur tous les vœux.
Réintégration suite à CLD, détachement, congé parental supérieur à 1 an	PRIORITÉ ABSOLUE	Sur le 1 ^{er} vœu sur la même commune que le dernier poste occupé ou communes limitrophes si aucun poste n'est proposé dans la commune.
Réintégration suite à un PACD, PALD		Sur le 1 ^{er} vœu si celui-ci correspond aux recommandations formulées par la commission académique des postes adaptés.

Le traitement informatisé des vœux :

1^{ère} étape

Phase informatisée : Tous les vœux de tout-es candidat-es examinés en même temps.

J'obtiens un de mes vœux :
j'occuperai le poste à titre définitif à partir du 1^{er} septembre.

Je n'obtiens aucun de mes vœux.

Si je suis participant-e volontaire, je reste sur mon poste actuel.

Je peux engager une procédure de recours pour absence de mutation.

Si je suis participant-e obligatoire, la prochaine étape est la procédure automatisée d'affectation hors vœux « BAL-2024 »



2^{ème}
étape

La procédure
automatisée d'affectation
hors-vœux (Bal-2024) :

J'obtiens une affectation.
J'occuperai le poste
à titre provisoire.

Je peux engager une procédure
de recours pour affectation
hors-vœux.

Je n'ai toujours pas d'affectation.

Je peux engager une procédure
de recours pour non-affectation.

Je passe en phase d'ajustement
dite « manuelle ».



La procédure automatisée BAL-2024 :

Cette étape ne nécessite pas d'action de la part des participant-es au mouvement . Elle est automatique.
L'administration a classé les familles de postes et zones géographiques.

Je suis participant-e obligatoire et je n'obtiens aucun de mes vœux.



1. Remplaçant-es
2. Titulaires secteurs et départementaux
3. Directions 6 à 8 classes
4. Directions 2 à 5 classes`
5. Enseignant-es maternelle
6. Enseignant-es élémentaires
7. École inclusive



1. Sainte-Livrade
2. Villeneuve
3. Marmande
4. Nérac
5. Agen



Les vœux BAL sont les postes restés vacants à l'issue de l'étude des vœux.
Les candidat-es sont classé-es par ordre de barème.
C'est l'algorithme du logiciel MVTID qui gère aussi cette phase.

Le traitement manuel des vœux - la phase d'ajustement manuelle :

Les enseignant·es sans postes au moment des résultats du mouvement seront affecté·es sur un poste lors de la phase manuelle.



- Les candidat·es sont classés par ordre de barème décroissant.
- Les vœux MOB sont pris en compte en respectant l'ordre de priorité.

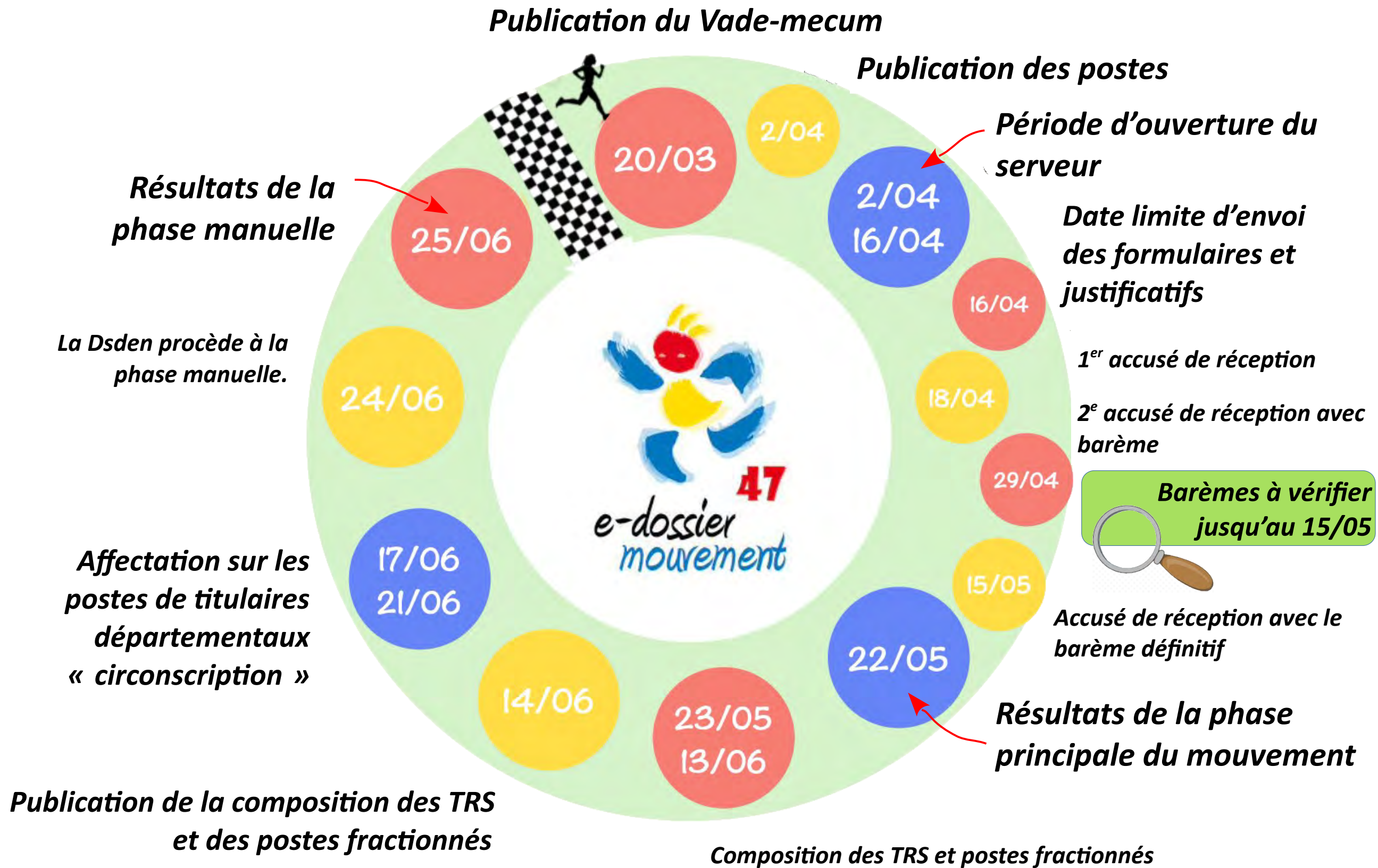
Je n'ai pas d'affectation lors des résultats du mouvement à l'issue de la phase informatisée.



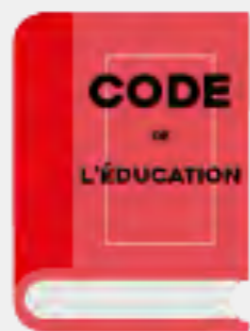
A l'issue de la phase manuelle, si un·e candidat·e n'a toujours pas de poste, sa candidature sera de nouveau inscrite à la procédure automatisée vœu groupe BAL 2024.



Puisque la phase manuelle tient compte des vœux MOB et de leur ordre, un·e candidat·e peut obtenir un poste plus intéressant lors de la phase automatisée « BAL-2024 ».



SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

POUR FAIRE
RESPECTER MES
DROITS

#JeMeSyndique

 **SNUipp**
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE


F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN